

## Propositions de l'Union Nationale des Géomètres-Experts

Dans ce contexte particulier, l'effort collectif et la solidarité sont autant de qualités indispensables pour une reprise souhaitée par tous les acteurs de la construction et de l'aménagement du territoire. Au regard de nos échanges réguliers, l'UNGE a élaboré les propositions ci-dessous avec le concours, entre autres, de la Fédération CINOV, de l'UNTEC, de l'UNSFA et du SYNAMOME.

### Fiscalité

Les géomètres-experts et l'ensemble de la filière de l'ingénierie ont, globalement, bien accueilli les mesures économiques et sociales d'urgence proposées par le gouvernement. Nos entreprises sont particulièrement menacées par la situation actuelle (2/3 des cabinets comptent moins de 6 collaborateurs) et la léthargie actuelle pèse déjà sur certains d'entre eux : 20% des cabinets de 1 à 5 salariés sont en arrêt total d'activité.

Les structures des cabinets de géomètres-experts, bureaux d'études, économistes de la construction et architectes interviennent auprès de publics très différents : particuliers, collectivités locales, promoteurs, aménageurs, Etat, etc. Nos structures sont dépendantes de ces partenaires potentiels qui font actuellement face aux mêmes difficultés que nous.

Les mesures listées ci-dessous remplissent plusieurs objectifs :

- Atténuer autant que possible le manque d'activité actuel et les charges pesant sur les trésoreries des entreprises,
- Pérenniser des dispositifs salutaires en cas de reprise insuffisante,
- Faciliter la demande de nouveaux projets pour nos clients institutionnels et privés,
- Participer à la prise en charge des surcoûts liés à la reprise d'activité.

1

### Faire face aujourd'hui et demain :

- Prolonger les mesures d'accompagnement de Bpifrance visant à soulager la trésorerie pour une période d'au moins 6 à 8 mois,
- Maintenir le fonds de solidarité au-delà de la période de confinement pour une durée d'au moins 3 mois,
- Réduire les délais de paiement maximum (60 jours ou 45 jours fin de mois) à 30 jours, comme dans les marchés publics.

### Relancer l'activité de toute une filière :

- Permettre le financement bancaire des opérations de promotion avec un critère à 50% de pré-commercialisation,

- **Augmenter le seuil de passation des marchés de prestations intellectuelles de 40.000 € à 80.000 € sans mise en concurrence durant toute l'année 2020.**

## Procédures

Plus que jamais, cette crise sanitaire et économique a permis de déceler l'interdépendance de nos entreprises avec les interlocuteurs publics. A travers toute la France, l'arrêt plus ou moins net des activités des administrations concourant à l'acte de bâtir a eu un effet ravageur pour nos entreprises, effet qui ira bien au-delà de la période de confinement.

Bien que le législateur prévoit l'adaptation de l'administration aux échanges dématérialisés en 2022 (loi ELAN pour les autorisations d'urbanisme par exemple), nous souhaitons voir accélérer les démarches de dématérialisation pour que les conditions de télétravail soient disponibles dans les échanges avec toutes les administrations. Il n'est en effet pas admissible que les entreprises aient été sommées de se mettre en condition de télétravail, alors qu'il n'en a pas été de même pour les administrations. Il faut pourtant souligner que certaines, ici ou là, ont pleinement joué le jeu, ce qui prouve qu'il n'y avait rien d'insurmontable.

### Garantir la continuité du service des administrations par le télétravail :

- **D'une manière générale, rendre opérationnels en télétravail tous les agents affectés à l'enregistrement, au contrôle ou à l'instruction de toutes procédures liées à l'acte de bâtir,**
- **Dématérialiser entièrement les Documents d'Arpentage Numériques (8 ans après son introduction, et malgré l'envoi de fichiers, il est toujours nécessaire de déposer un dossier papier pour obtenir la validation du document).**

2

### Faciliter le télétravail des entreprises de géomètre-expert :

- **Permettre aux géomètres-experts d'accéder à la Publicité Foncière dématérialisée comme c'est le cas en Alsace-Moselle (facilité qui n'est offerte qu'aux notaires pour l'instant),**
- **Dans le cadre de l'accès au service de consultation du plan cadastral (SPDC) pour les professionnels habilités : mettre à disposition les adresses e-mail des propriétaires en plus des adresses postales afin de faciliter la prise de contact pour les bornages,**
- **Mettre en place une certification par l'Etat d'entreprises privées de délivrance de courriers recommandés dématérialisés.**

## Collectivités locales

La commande publique représente près de 32% de la clientèle des géomètres-experts. En l'absence des nouvelles équipes municipales, celle-ci voit sa reprise repoussée. En accord avec la position de la

Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME), nous souhaitons voir clarifiée au plus tôt la situation des élections municipales. Cela permettra également la tenue des élections communautaires.

### Lever l'incertitude électorale et avec elle, l'incertitude économique :

- **Organiser le Second tour des élections municipales à la fin du mois de juin 2020**

## Social

De manière durable, cette crise aura des conséquences physiques et psychologiques pour de nombreux chefs d'entreprises et employés de nos structures. Nos entreprises ont fait preuve d'une extraordinaire agilité dans l'adaptation de nos modes de travail et de communication, il est donc primordial qu'un suivi sanitaire soit assuré afin de mettre en adéquation la reprise économique et la sécurité de ceux qui y participent.

### Garantir la sécurité sanitaire des acteurs de la reprise :

- **Permettre aux entreprises de passer une convention avec un cabinet médical privé pour le suivi des salariés.**

3

#### **Présentation UNGE :**

Syndicat des géomètres-experts, l'UNGE conduit et organise les actions décidées par ses adhérents relatives à la défense et à la promotion de leurs intérêts économiques, juridiques et sociaux. Le syndicat représente près de 700 cabinets et 6 500 salariés, répartis sur tout le territoire métropolitain et ultra-marin, qu'ils soient spécialisés sur les sujets fonciers, juridiques ou techniques (relevés 3D, drone, maquette numérique, etc.).

Face aux partenaires sociaux, il assure la négociation paritaire et la formation.

Il inscrit son action, au niveau national et européen, dans les contextes politiques, environnementaux, technologiques et culturels actuels.

L'UNGE regroupe la grande majorité des géomètres-experts installés en France métropolitaine et Outre-mer à travers 14 chambres régionales et 85 chambres départementales.

#### **Votre contact :**

**Hervé GASTAUD**, délégué général